



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 09 septembre 2019

Monsieur le Maire de la ville de Nice
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 24 septembre 2019

Depuis maintenant plus de deux ans, le gouvernement poursuit une politique de démantèlement du modèle social français issu de la Résistance : Code du travail, Sécurité sociale et système de retraite solidaire par répartition, Statut des fonctionnaires, services publics ferroviaires et de l'énergie ...

La promulgation, début août, de la loi dite de «transformation de la Fonction publique» est le plus récent exemple de cette offensive antisociale et antidémocratique.

Ce processus découle bien de choix politiques et sert fondamentalement les intérêts minoritaires de celles et ceux qui détiennent le capital.

En cette rentrée sociale 2019, la CGT a décidé d'engager des actions s'appuyant notamment sur une journée nationale interprofessionnelle d'action et de grève le 24 septembre prochain avec pour thème principal, l'attaque contre les retraites.

Qui peut croire que les salarié-e-s sont dupes ?

Emmanuel Macron reparle de durée de cotisation, pensant ainsi pouvoir bernier les Français.

Sauf que, le régime universel à points a pour but de les faire travailler plus longtemps avec des droits à retraite plus faibles.

En tenant compte de l'entrée de plus en plus tardive dans un emploi stable (27 ans en moyenne aujourd'hui), les annonces de Macron reviennent de fait à repousser l'âge légal de départ à la retraite bien au-delà de 64 ans pour les salariés voulant faire valoir leur droit à une retraite à taux plein.

De plus, en s'entêtant à maintenir à 14% la part des retraites dans le PIB alors que la population retraitée ne cesse d'augmenter, cela conduit mécaniquement à diminuer la valeur du point. Ainsi, plus aucun montant de pension ne pourra être garanti.

Si la réforme Delevoye / Macron est adoptée, elle ne fera que des perdants : femmes, jeunes, salariés du privé comme agents publics, y compris les retraités actuels qui verraient la valeur du point fondre comme neige au soleil.

C'est la raison pour laquelle, pour la CGT, ce projet ne peut pas constituer une base de négociation.

Aussi, nous appelons à la mobilisation le 24 septembre partout en France. Nous portons des propositions de progrès social, avec comme condition préalable l'augmentation du financement consacré à la retraite. Nous voulons obliger le gouvernement à renoncer à son projet de "réforme" et gagner une retraite à 60 ans sans décote et avec un minimum de pension à 1 200 euros nets mensuels.

Mais nous serons aussi présents pour :

- Faire abroger la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;

- S'opposer frontalement à l'attaque contre le droit constitutionnel de grève ;
- Dégeler le point d'indice de la Fonction publique et augmenter le salaire minimum à 1800 € ;
- Lutter pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui générera plus de 6,5 milliards d'euros de cotisations sociales ;
- Améliorer les conditions et la réalité du travail, notamment sur les questions de pénibilité au travail ;
- Stopper les suppressions de postes et fermetures des services publics, rouvrir des services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires.
- Réengager l'État dans un effort financier pour financer les services publics ;
- Stopper le recours massif à des contractuels et, au contraire, privilégier le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- Mettre fin à tout processus d'augmentation du temps de travail et, au contraire, le réduire à 32 h par semaine.

Au plan local : de multiples directions nous démontrent que cette politique de négation des droits sociaux est aussi un lieu commun.

Mais dans le même temps, les agents de nos Collectivités et Etablissements portent des revendications légitimes.

DANS LES CRECHES :

Les agents et la CGT revendiquent :

Une politique de la Petite Enfance garante de l'avenir de nos enfants et de notre société :

- Pour le bien-être et la sécurité des enfants ;
- Pour des établissements d'accueil et un service public de qualité ;
- Pour de bonnes conditions de travail pour les professionnel-le-s.

Les agents et la CGT dénoncent :

- ↳ un taux de « remplissage » toujours plus important, alors que les recrutements se font attendre ;
- ↳ le stress, la fatigue, l'épuisement et le manque de reconnaissance ;
- ↳ le fait que la parole des agents ne soit pas portée, en toute transparence, jusqu'à la Direction de la Famille ;
- ↳ le glissement de tâches, vecteur de désorganisation et de perte du sens du travail ;
- ↳ la création du poste «fourre-tout» d'«agent de crèche» résultant de la volonté de polyvalence imposée aux agents et qui met en grande difficulté les personnels.

La CGT attend aussi l'uniformisation des pratiques pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant et que les informations soient les mêmes d'une structure à l'autre.

DANS LES ECOLES :

Les personnels et la CGT revendiquent :

- une augmentation des régimes indemnitaires et le déblocage des avancements pour mettre un terme aux inégalités femmes – hommes ;
- le décompte des jours venant en déduction de leur temps de travail à la durée normalement travaillée au lieu des 07h00 forfaitaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité du travail par l'octroi de jours de sujétions ;
- l'augmentation du nombre de jours de «grands ménages» afin notamment d'améliorer l'entretien du matériel et des jeux à destination des enfants ;
- la réelle prise en compte pour les ATSEM de leur rôle et de leur place dans l'équipe éducative et leur évolution professionnelle en catégorie B ;
- la réduction de la précarité tant contractuelle qu'en volume horaire des Adjoints d'animation et Technique ;
- Le recrutement sous statut et à temps plein ;
- le remplacement des absences.

AU CCAS :

Les agents et la CGT revendiquent :

- le remplacement des absences de toutes natures sur l'ensemble des structures ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- l'arrêt immédiat des transferts et suppressions de postes ;
- le respect des obligations légales des règles statutaires quant aux recrutements.

AU CFA-METROPOLE :

Les personnels et la CGT revendiquent :

- la reconnaissance au personnel de leur réel statut d'enseignant ;
- le respect des apprentis, des agents et des enseignants, et le retour à un climat serein ;
- la révision des plannings en concertation avec les enseignants en intégrant une prise en compte réelle des fiches de souhaits.

La liste n'est pas exhaustive...

Afin de permettre aux personnels de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, le syndicat CGT NMCA dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 24 septembre 2019 pour l'ensemble des agents de nos trois entités.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire-président, nos sincères salutations.

P/o le syndicat CGT NMCA
Le Secrétaire Général
Hugues JEFFREDO